

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 12 (1936-1937)
Heft: 16

Artikel: Le rôle que sera appelé à jouer l'officier des gaz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-713336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Säumer vom 31. Mai—31. Juli, Mte Ceneri.
Traintruppe: Säumer der 5. und 6. Div. vom 31. Mai—31. Juli, Thun.

Schießkurs für Offiziere der Fest.-Art.
 vom 31. Mai—12. Juni, Dailly.

Schießkurs für Oberleutnants der Art.
 vom 2.—4. Mai, Bière.

Schießkurse für Leutnants.
 5. und 6. Div. vom 3.—15. Mai, Wallenstadt.
 2., 3., 4. und 6. Div. vom 17.—29. Mai, Wallenstadt.
 1., 3. und 5. Div. vom 31. Mai—12. Juni, Wallenstadt.

Infanterie. Unteroffiziersschulen.
 2. Division vom 31. Mai—13. Juni, Colombier.
 5. Division vom 3.—16. Mai, Zürich.
Kanoniere (5. Div.) vom 3.—16. Mai, Liestal.
 (2. Div. franz.) vom 31. Mai—13. Juni, Bière.
Tel.- und Sig.-Patrouillen: vom 3.—16. Mai, Freiburg.
Spezialkurs für Büchsenmacher: (Mitr.) vom 31. Mai—12. Juni, Bern
Sanität: Gefreirenschule vom 24. Mai—19. Juni, Luzern. [W.F.]

Wiederholungskurse.
 1. *Division*: Frd.Mitr.Kp. 1 vom 3.—15. Mai.
 San.Abt. 1 vom 31. Mai—12. Juni.
 2. *Division*: J.R. 8 vom 3.—15. Mai.
 Frd.Mitr.Kp. 5 vom 31. Mai—12. Juni.
 Frd.Mitr.Kp. 6 vom 3.—15. Mai.
 Sch.J.Kp. VI/2 vom 31. Mai—12. Juni.
 Sap.Bat. 2 vom 31. Mai—12. Juni.
 3. *Division*: Sap.Bat. 3 vom 24. Mai—5. Juni.
 Geb.Tr.Kol. I/3 vom 3.—15. Mai.
 4. *Division*: Frd.Mitr.Kp. 11 vom 3.—15. Mai.
 Sch.J.Kp. VI/4 vom 17.—29. Mai.
 5. *Division*: Frd.Mitr.Kpn. 13 und 15 vom 17.—29. Mai.
 Sch.J.Kp. II/5 und III/5 vom 17.—29. Mai.
 Sch.J.Kp. IV/5 vom 31. Mai—12. Juni.
 6. *Division*: J.R. 33 vom 3.—15. Mai.
 Frd.Mitr.Kp. 16 vom 3.—15. Mai.
 Sch.J.Kp. IV/6 vom 3.—15. Mai.
Festungsbesatzungen: Fest.Art.Abt. 1 vom 21. Mai—5. Juni.
Armeetruppen: Bal.Kp. 1 und 2 vom 21. Mai—5. Juni.
 Scheiw.Kp. 3 vom 21. Mai—5. Juni.
 Flieger-Abt. 2 vom 21. Mai—5. Juni.

Landwehr.
 1. *Division*: San.Kp. V/1 vom 31. Mai—12. Juni.
 Amb. I, II und III/1 vom 31. Mai—12. Juni.
 San.Transp.Abt. 1 vom 31. Mai—12. Juni.
 (Stab und San.Kol. I—VIII/1.)
 3. *Division*: Geb.Tr.Kol. I/3 vom 3.—15. Mai.
 4. *Division*: J.R. 48 vom 3.—15. Mai.
Festungsbesatzungen: Fest.Art.Abt. 1 vom 21. Mai—5. Juni.
Armeetruppen: Tg.Kp. 10 vom 31. Mai—12. Juni.

Le rôle que sera appelé à jouer l'officier des gaz

La réorganisation de nos troupes, projetée pour 1938, a déjà fait l'objet de nombreux commentaires.

Parmi les diverses innovations prévues, il convient de noter l'affectation d'un officier des gaz à chaque état-major (bataillon, régiment, division) et la constitution de petits détachements spécialement instruits en vue du décèlement des gaz.

Des expériences faites lors de la dernière guerre, il ressort que nous devons prendre toutes les mesures utiles dans le domaine de la lutte contre les gaz et que notre armée, elle aussi, doit s'organiser et s'assurer une protection efficace dans le cas d'un nouveau conflit. On sait que la Russie, par exemple, voue une attention particulière à cette question et que l'arme chimique est chez elle l'objet de nombreuses études scientifiques et techniques. C'est le pays d'Europe actuellement le mieux organisé et le mieux protégé contre la guerre chimique.

Reconnaissons, au demeurant, que l'introduction du service des gaz dans notre armée ne nous a pas pris au dépourvu. En automne 1935, les Chambres avaient déjà voté des crédits pour l'organisation de cours spéciaux. Prévoyant l'importance que prendrait la protection contre les gaz, le Département militaire a créé en novembre dernier une section spéciale relevant du service de l'infanterie. Jusqu'à ce jour, de nombreux officiers de troupe ont été instruits à titre de spécialistes

des gaz, si bien qu'en 1938, lors du passage à la nouvelle organisation de l'armée, nous pourrions disposer de cadres numériques suffisants.

L'une des tâches de l'officier des gaz sera d'indiquer au commandement sous quelles influences atmosphériques, à quelles heures du jour et sous quelles conditions tactiques il y aura lieu de prévoir l'emploi des gaz par l'ennemi. La formation spéciale de cet officier devra permettre à ce dernier de définir les caractéristiques des gaz, de préciser si une attaque par gaz peut être redoutée en fonction des conditions atmosphériques et, enfin, de proposer les moyens susceptibles de neutraliser les effets de cette arme redoutable. Bien entendu, la connaissance du terrain, de sa configuration et de sa couverture joue, pour ce spécialiste, un rôle important; il doit être constamment en mesure de prévoir une attaque éventuelle de l'ennemi et prendre, dans les délais voulus, les mesures que lui dicte son expérience.

Avant tout, cet officier dirige le service de reconnaissance des gaz, détermine la nature de ces derniers, précise s'il s'agit de gaz « aériens » ou de gaz lourds qui ont déjà infecté le terrain. Dans ce dernier cas, il est intéressant d'en établir les proportions. C'est également à l'officier des gaz qu'incombe le service de désinfection de la troupe, du terrain, du matériel et de l'équipement. Enfin, il est responsable de l'instruction de la troupe dans ce domaine particulier.

Le simple soldat, lui, doit savoir comment se comporter en cas d'attaque par gaz et notamment lorsqu'il doit ou risque de parcourir un terrain infecté. Certains signes précurseurs permettent de conclure à une attaque imminente par gaz, et l'homme agissant seul doit pouvoir discerner, tout comme le spécialiste qui ne saurait être partout, la nature des gaz contre lesquels il aura à lutter.

Il va sans dire que l'officier des gaz est responsable de toutes les mesures d'ordre technique qu'il importe de prendre en vue de préserver la troupe, de l'emploi et du bon fonctionnement des masques, de l'examen des gaz en chambre étanche, en un mot de l'ensemble du matériel anti-gaz, de son remplacement et de son évacuation. L'instruction du temps de paix doit s'efforcer de former des officiers du gaz qui soient aussi spécialisés que ceux des armées voisines. Ils doivent notamment être capables d'identifier rapidement les gaz employés contre nos troupes, et d'en faire une analyse sommaire pour permettre à nos chimistes d'activer leurs recherches. Établir les préliminaires d'une analyse est un art qui mérite d'être perfectionné. Les cours spéciaux que nous venons d'introduire, et dont quelques-uns ont déjà eu lieu, vont permettre à nos officiers de se documenter sur tous les gaz actuellement connus, de connaître leurs propriétés spécifiques et les modalités de leur emploi à la guerre. A cela s'ajoutent la pratique du service de désinfection, et du service météorologique, ainsi que l'instruction de la troupe dans le maniement et le port du masque. On voit que les 10 jours prévus pour de tels cours ne sont pas de trop.

Vu la diversité des connaissances exigées des candidats à cette fonction, il est naturel et logique de donner la priorité aux officiers possédant déjà quelques notions scientifiques. Nous disposons heureusement d'un nombre appréciable d'officiers que leurs études et leur profession civile ont avantageusement préparés à ces nouvelles fonctions. En outre, plusieurs de nos officiers de carrière se sont déjà spécialisés dans cette activité et pourront, en collaborant à l'instruction des officiers des gaz, faciliter la tâche des autorités responsables.